



Protocole Sanitaire

Reprise des activités pendant la période de déconfinement

Afin de garantir à tous ses adhérents une reprise de leurs activités la plus sécurisée possible, le Lam Son Vo Dao Poissy a élaboré ce protocole sanitaire. Il convient ainsi aux professeurs, adhérents et leurs responsables de respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

1. CIRCULATION DANS LE GYMNASSE/DOJO CAGLIONNE

- Seuls les participants aux cours sont autorisés à pénétrer dans l'établissement jusqu'à nouvel ordre. Nous remercions les accompagnateurs (parents, amis...) de patienter à l'extérieur du bâtiment le temps du cours.
- L'entrée et la sortie des salles se font par des chemins bien spécifiques. L'entrée au dojo se fait par l'entrée des Arts Martiaux. La sortie se fait par l'entrée principale du gymnase Caglione. Les accompagnateurs qui récupèrent leurs enfants doivent prendre connaissance des voies d'entrée et de sortie.
- Chaque professeur est chargé de récupérer ses adhérents à l'extérieur de l'établissement. Le groupe est ensuite conduit dans sa salle de cours et raccompagné à la sortie. Aucune entrée dans l'établissement ne peut se faire sans la présence de son professeur. Nous remercions donc les adhérents de leur ponctualité.
- Lors de leurs déplacements dans l'enceinte de l'établissement, les adhérents doivent porter un masque et respecter une distance minimale d'un mètre en latéral avec toute autre personne. Le masque pourra être ôté une fois dans sa salle d'entraînement.
- En pénétrant dans le dojo, chaque adhérent doit effectuer un lavage de mains minutieux. Pour son confort, du gel hydroalcoolique est placé à l'entrée de la salle d'entraînement.
- L'accès aux toilettes ainsi qu'aux vestiaires est fermé. Ainsi, les adhérents doivent prendre leurs dispositions.

2. DÉROULEMENT DES COURS

- Afin d'éviter les rassemblements, nous invitons les participants à arriver à l'heure de leur cours et à quitter l'établissement sans tarder.
- Les contacts entre adhérents et entre un professeur et son élève sont pour le moment proscrits sous réserve de nouvelles directives.
- Conformément aux réglementations, tous les vestiaires sont condamnés. Par conséquent, les adhérents doivent arriver en tenue d'entraînement (Vo Phuc et ceinture). Dans le cas d'un « surplus » de vêtements (manteau, chaussures...), celui-ci doit être placé dans un bagage personnel.
- Chaque adhérent doit venir en cours avec son propre matériel. Aucun prêt de matériel ne peut être envisagé. En fonction des directives gouvernementales concernant les pratiques de contact, un protocole de reprise progressive des activités d'opposition sera établi. Chaque adhérent doit respecter une distance de 2 mètres entre chaque pratiquant à tout moment de l'activité et 4m² par pratiquant en statique. Les groupes sont limités à 10 personnes maximum (professeur compris).
- Avant toute reprise d'activité, l'adhérent doit remettre à son encadrant sa décharge de responsabilité signée. Pour les adhérents mineurs, le responsable légal signe la décharge après en avoir pris connaissance avec son enfant. Toute précision supplémentaire pourra être apportée par l'encadrant.

Bonne reprise à tous !

Le Président
Patrick da SILVA

Ecole Lam Son Pisciacaise (E.L.S.P)

MCSA – 2 Boulevard Robespierre, 78300 POISSY

Site internet : <http://www.lamson-poissy.com>

Tél. : 06 18 83 86 37/ 06 50 92 38 42 — Email : lamson.poissy@gmail.com

Numéro R.N.A : W783004930

Numéro SIRET : 805 153 053 00014